



## Validité jugement garde d'enfant

-----  
Par Patou1234

Bonjour,

Mon conjoint et moi nous sommes séparés il y a 10 ans, nous avons pris un avocat commun et eu un jugement pour la garde de notre enfant avec fixation d'une pension alimentaire, 3 ans après notre séparation, nous nous sommes remis ensemble, nous avons vécu ensemble durant 6 ans et nous nous sommes de nouveau séparés il y a 4 mois ... Monsieur refuse de payer une pension alimentaire (pourtant fixée dans le jugement), il me dit que le jugement n'est plus valable et qu'il me faut refaire une demande de pension alimentaire auprès du JAF, je précise que lorsque nous nous sommes remis ensemble nous avons déménagé dans une autre région.

Pourriez vous me dire si le jugement qui a été établi il y a 10 ans est toujours valable ?

Je vous remercie par avance pour votre aide si précieuse

Bien à vous

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
"conjoint" = mariés ? est-ce le cas ?  
Sans nouveau jugement, celui de 2014 reste applicable.

-----  
Par Patou1234

merci pour votre réponse rapide, non, nous n'avons jamais été mariés

-----  
Par yapasdequoi

Avec le jugement initial, vous pouvez saisir l'ARIPA et faire verser la pension par la CAF.

-----  
Par Patou1234

C'est entendu merci infiniment !

Belle journée à vous